



## Comité Social d'Administration de DIJON du 12 mars 2026.

Ce jeudi 12 mars 2026 s'est tenue la réunion du Comité Social d'Administration de la DI de DIJON.

Pour rappel, cette réunion concerne l'ensemble des services OPCO, VITI, AG et SURV des 3 directions régionales de la DI de Dijon.

Siégeaient pour la parité syndicale, SOLIDAIRES Douanes, SNAD CGT, CFDT UNSA Douanes , et USD FO.

En ouverture de la réunion, le SNAD CGT et SOLIDAIRES Douanes ont respectivement lu une déclaration liminaire.

A l'instar des autres instances, le SNAD CGT et SOLIDAIRES Douanes, ont assuré l'essentiel des interventions des représentants du personnel.

### **1) Approbation du PV du 18 novembre 2025**

N'ayant pu être finalisé dans les délais, l'approbation du procès-verbal est reportée au CSA prévu en juin 2026.

### **2) Bilan du Plan Interrégional de Formation ( PIF) 2025 et présentation du PIF 2026**

#### a) Bilan du PIF 2025

Le service de la Formation Professionnelles (FP) nous présente le bilan 2025, en précisant que plus de 70 % des formations se sont faites au niveau régional et que globalement la participation des agents pour 2025 est en baisse par rapport à l'année dernière.

Parmi les formations obligatoires et optionnelles suivies par les agents, les formations REDACTES, et DELTA IE (SDS) en présentiel, et, les formations FONDAMENTAUX DE LA LAÏCITÉ et GAMMA2 en e-formations ont été les formations majeures suivies par les agents en 2025.

*A l'instar de SOLIDAIRES Douanes, le SNAD CGT constate que les chiffres de participation aux formations sont « artificiellement gonflés par les formations obligatoires (TPCI et TIR pour la Surveillance, LAÏCITÉ pour l'ensemble des agents, DELTA IE et GAMMA2 pour Opco et Viti...).*

L'accent est mis par les services de la FP sur l'accompagnement aux concours .

Il s'est traduit pour 2025 par l'admission de 20 % de collègues, parmi les 25 agents sur 35 admissibles qui avaient sollicité un accompagnement de FRHL .

Les demandes d'activation du Compte Personnels de Formation (CPF) sont en baisse pour 2025, tout comme les inscriptions aux formations proposées nationalement ( DNRFP Tourcoing et La Rochelle) comme localement.

Concernant les formations, la Direction fait le même constat que les Organisations Syndicales, à savoir que le nombre de places proposées par les écoles est insuffisant pour les formations plus techniques spécifiques à un métier.

Concernant les formations TIR et TPCI, la DI de Dijon souffre d'une pénurie de formateurs. Le Centre-Val de Loire, ne dispose que d'un seul moniteur de tir (un agent Paris spécial), tandis qu'en Bourgogne, il n'y a pas de moniteur de TPCI.

Les formateurs de la DR de Besançon, de la DOD et de l'ONAF sont sollicités pour compenser ce déficit.

Même si des efforts sont faits par la Direction pour qu'une majorité d'agents puissent suivre des heures de formations TIR et TPCI, les contraintes de services et l'absence de formateur local pèsent sur le volume d'heures de formation par agent, qui est à certains endroits, encore insuffisant.

La sécurité et l'acquisition des réflexes passent par une formation régulière et par le respect du volume d'heures nécessaires.

### **Le point de vue de la CGT**

- A travers le bilan complet présenté, **le SNAD CGT salue l'engagement et le travail des services de la FP et de FRHL et tient à rappeler l'importance de la formation pour nos collègues devant faire face aux perpétuelles évolutions réglementaires et informatiques (re codification du Code des Douanes, nouvelles applications informatiques DELTA IE..).**

**Ces évolutions majeures les contraignent à une appropriation constante de nouvelles connaissances et des nouveaux applicatifs.**

- Même si la Direction fait un effort pour disposer localement d'un vivier conséquent de formateurs, **il est dommage que les formateurs ne soient pas valorisés** (valorisation de carrière, valorisation indemnitaire,) et ne bénéficient pas de facilités sur temps de services pour préparer leurs supports.

- Faute de supports transmis par la DG, il n'est pas admissible que pour certaines formations, les formateurs locaux soient contraints de créer eux-mêmes leurs supports, sans qu'aucune trame nationale commune ne leur soit transmise pour faciliter leur travail

- **Le SNAD CGT, souligne que la désaffectation des agents pour les formations nationales et locales , comme les désinscriptions de dernière minute sont liées aux « freins » des sous-effectifs et de la charge de travail dans les services, qui engagent certains à culpabiliser en cas d'absence.**

**Les conditions de travail dans certains services OPCO/AG et SURV ne sont pas réunies pour suivre localement dans de bonnes conditions des FP en e-formations (open space, matériel, casques manquants...)**

- **Les contraintes de remboursement liées à CHORUS DT et aux nouvelles modalités de remboursement en raison de la montée en charge du CSMR ont aussi une influence sur la désaffectation de nos collègues pour les formations proposées aux écoles de La Rochelle et de Tourcoing. Certains collègues ne peuvent se permettre d'avancer des frais si, en raison des contraintes administratives, ils n'ont pas la garantie d'être correctement remboursés.**

- **La CGT souligne que les constantes modifications de certaines applications informatiques non abouties et tardivement finalisées ( DELTA IE, DELTA T..) contribuent pour les agents formés en amont à une déperdition de leurs connaissances**

- La CGT rejoint SOLIDAIRES sur sa demande d'une campagne de recensement des desiderata des agents en matière de formation, de manière à offrir un catalogue adapté à leurs besoins

### b) Présentation du PIF 2026

Un catalogue complet, qui, à l'issue de la réunion, sera communiqué aux agents, nous est présenté. Il recense les formations classiques, auxquelles s'ajoutent de nouvelles formations (re codification du Code des Douanes, formations VD/LS, SMBI...), qui seront retrouvées sur l'application IDIYE. Pour la Direction, ce plan vise à renforcer les compétences des agents, en s'attachant aux évolutions des métiers et à l'adaptation aux futures transformations de notre Administration en lien avec les orientations stratégiques de Douane 2030.

### **3) Nouveaux modules de TIR et TPCI**

Ces nouveaux modules sont liés au Projet évoqué en Observatoire National de Sécurité et bientôt présenté aux instances de Réseau.

Ils visent à faciliter le suivi individualisé des agents par les moniteurs et par les chefs de service, en dématérialisant le suivi des habilitations et des carnets de tir des agents.

Le projet, piloté par la DG (RH2), devrait se déployer en 2027.

### **4) projets immobiliers en cours pour 2026**

#### a) DR Orléans

##### **- Bâtiment de Fleury-les-Aubrais pour future BSI Orléans**

Pour rappel, ces locaux, desquels déménagent la Division et les TSI, devaient être désamiantés.

La phase de désamiantage est terminée et aucune difficulté n'a été révélée suite aux mesures d'empoussièrement.

Suite aux travaux intérieurs qui vont commencer début avril, la Direction espère une libération des modulaires et une récupération de la cour à l'été 2026 .

Pour l'ensemble des OS, la superficie du « coin repas » est un problème ; La Direction répond que l'espace devra nécessairement être optimisé.

##### **- Bâtiment DR Orléans**

En raison des retards de travaux et de livraison (bâtiment C), les TSI vont provisoirement s'installer pour 2 mois au Bureau de Saran.

##### **- Bureau de douane de Saran**

Le départ du SRE pour le bâtiment de la DR d'Orléans, incite la Direction, pour des raisons budgétaires, à revoir l'occupation des surfaces locatives et à signer un nouveau bail avec le propriétaire.

Le site va être partagé en 2. C'est pourquoi, il est nécessaire que la gestion des parties communes et des sanitaires soit cadrée avec le nouveau propriétaire et que la Direction s'assure que les cooccupants du site aient une activité compatible avec les activités de services douaniers.

#### b) DR de Bourgogne

##### **- Déménagement du service Viticulture de Mâcon**

En raison des coûts de location de l'actuel bâtiment, le service doit déménager vers la Cité Administrative, qui, selon la Direction, est plus spacieux (250 m<sup>2</sup> au lieu de 170 m<sup>2</sup>) , au 4<sup>e</sup> étage du bâtiment des Finances Publiques.

Un box d'accueil pour les besoins spécifiques du service, est prévu au niveau R-1, avec les équipements informatiques adaptés, pour accueillir les usagers.

Les agents du service ont vu les nouveaux locaux. Le déménagement est prévu courant septembre 2026, même si, par prudence, le bail locatif des anciens locaux se termine fin 2026.

La DI se veut rassurante en soulignant que les agents ont été associés à la démarche.

***Le SNAD CGT a confirmation que le projet sera présenté à la Formation Spécialisée Bourgogne du 19 mars 2026, et s'inquiète des impacts de ce changement sur les conditions de travail des agents ( agent isolé sur box d'accueil au niveau R-1 alors que le service est au 4<sup>e</sup> étage, trajets domicile - travail des agents, accès à des places de parking...).***

***La CGT se montre prudente et attend la présentation des fiches d'impact en FSS.***

#### **- Service Viticulture de Chalon-sur Saône**

Certaines administrations quittant la Cité Administrative, la Direction s'inquiète que ces futurs départs n'engagent la Douane à devoir récupérer la gestion du bâtiment, et même si elle ne le souhaite pas, la Direction se projette sur un éventuel déménagement vers le Centre des Finances Publiques de Chalon.

La décision de déménagement et le timing horaire ne sont pour l'instant pas évoqués, car tout est suspendu à la décision aux départs des autres administrations du bâtiment et à l'arbitrage du Représentant de la Politique Immobilière de l'État (RPIE) sur le sujet.

La CGT prend l'information de la DI que les inspecteurs du permis de conduire vont rester sur site Le Pôle Moyen Ressource (PMR) précise que la DREAL souhaite partir pour ne pas à avoir à gérer le bâtiment

#### ***Le point de vue de la CGT***

*Le SNAD CGT n'a pas le même « son de cloches » des agents et émet dans ce compte-rendu des réserves sur un éventuel déménagement car :*

*- Comme le souligne Solidaires Douane, le service a vécu assez récemment un déménagement du Sud de Chalon vers le Nord (site actuel). Espérons que les agents et le service ne servent encore pas de variable d'ajustement de la politique immobilière de la DI !*

*- des réserves sur les possibilités de parking si les agents venaient à se déplacer dans les locaux des Finances Publiques.*

*- des réserves en raison des embouteillages, qui dans le secteur du bâtiment des Finances Publiques, sont importants aux heures de pointe. Les trajets domicile-travail des agents risquent de s'en trouver modifiés.*

*- le site actuel offre un accès à l'autoroute à proximité, un parking facile et une absence de problèmes d'accès et de circulation.*

***A l'heure de la diffusion de ce compte-rendu, nous avons pris l'attache des agents, qui ne souhaitent pas déménager.***

***Curieusement, suite à des informations reçues à posteriori du CSA, nous avons appris, contrairement à ce que l'Administration nous a laissé entendre en CSA, que le site serait actuellement géré par la sous-préfecture et non par une administration locataire.***

***La CGT reste dans l'expectative et la prudence , en demandant à ce que les desiderata des agents soient pris en compte et à ce que les conditions de gestion de l'actuel bâtiment nous soient présentées en toute franchise et dans la transparence.***

#### **- Sécurisation de la BSI de Chalon et évolution parcellaire possible**

En raison du futur projet de cession des bâtiments vacants de l'ex IUFM limitrophes de la Brigade pour construire des logements , la DI envisageait des travaux de sécurisation du site de la BSI (opacification de la clôture, déplacement de l'entrée de la BSI) et de récupération d'une parcelle de terrain à proximité. Ces travaux sont pour l'instant ajournés dans l'attente d'informations

complémentaires sur la viabilité du projet des locaux de l'ex IUFM et sur l'éventuel calendrier de ce projet. La Formation Spécialisée de Bourgogne sera préalablement informée et consultée si les travaux de sécurisation et d'évolution du parcellaire de la BSI venaient à se concrétiser.

#### **- Travaux de désamiantage du Centre des Finances Publiques hébergeant le service de Viticulture de Beaune**

Suite à une opération programmée de changement de fenêtres, il s'avère que de l'amiante a été trouvée, nécessitant en préalable aux travaux, un désamiantage. L'opération, durant 12 semaines à compter du 16 mars, a contraint à un déménagement provisoire du service à l'étage supérieur (zone non confinée).

Les agents ont été informés des travaux et de leur déroulement lors d'une réunion en février dernier avec la société en charge du désamiantage.

La Formation Spécialisée de Bourgogne sera informée de ce dossier le 19 mars prochain. Aucun Plan de prévention, ni de co activité n'ont été transmis aux représentants du personnel.

L'ISST s'est déplacé sur place lors de la réunion en amont avec la société de désamiantage

#### **- projet d'achat du bâtiment de Dijon-Dallas**

La politique immobilière de l'État ayant changé et s'orientant désormais vers le domanial plutôt que le locatif pour réduire ses coûts (138 000 € de loyers annuels), la Direction souhaiterait faire une proposition d'achat à l'actuel propriétaire du bâtiment.

Le projet, s'il était finalisé, comprendrait l'achat du bâtiment puis le financement de travaux d'optimisation du site, dont l'administration semble avoir conscience des limites opérationnelles comme structurelles (nécessaire réaménagement intérieur des locaux, problème d'isolation thermique, pb d'accès parking, absence de quai de déchargement ...).

A travers ce projet, la DI souhaite maintenir les 3 services ( Bureau, BSI et Viticulture) sur place, même si, elle nous avoue, à demi-mots, que le RPIE pencherait sur un autre projet avec éclatement des 3 services, si le projet d'achat venait à capoter.

La CFDT, présente une pétition signée par 18 agents, signifiant leur incompréhension quant au projet présenté , en raison de leur absence de consultation et des limites structurelles et fonctionnelles récurrentes du bâtiment depuis l'installation de la BSI en 2013.

#### ***Le point de vue de la CGT***

*Le SNAD CGT, constate qu'il est dommage que l'ensemble des agents occupant le site (soit 58 agents dont 35 agents du Bureau et du service Viticulture et 23 agents à la BSI de Dijon) n'aient pas été consultés.*

*N'étant pas amnésique sur le sujet, nous rappelons qu'entre 2005 et 2013, la CGT et SOLIDAIRES Douane avaient été les seules OS à rappeler à la Direction que la future installation de la BSI n'était pas pertinente en raison à l'époque des limites du projet d'occupation présenté par la Direction ( BSI en façade, absence de quai de déchargement..) et des limites structurelles du bâtiment (pb d'isolation)*

*La CGT constate que la politique immobilière de l'État contraint désormais la Direction à l'achat du bâtiment et à un financement des travaux d'optimisation :mais avec quel argent, sachant que les caisses de l'État sont vides ?*

***Les remarques et le positionnement du SNAD CGT lors du CSA du 12 mars 2026, tout comme le cahier des charges exigé par la CGT suite à l'audience bilatérale du 12 septembre 2024 , sont consultables sur le FLASH INFOS concernant le projet d'acquisition du bâtiment de Dijon Dallas diffusé aux agents bourguignons le 19 mars 2026 et que nous remettons en pièce jointe complémentaire à la transmission du présent compte-rendu.***

*Le SNAD CGT, en OS responsable, estime qu'il faut être prudent sur le sujet et « n' allumera jamais de feux de détresse » sur le sujet, sans disposer « d'eau » pour éteindre l'éventuel incendie qui se propagerait.*

*Sensibles à l'unicité d'une douane composée des services Opco, Viti et Surv, nous souhaitons influencer sur le projet de la Direction si l'achat venait à se concrétiser, en faisant en sorte que les difficultés de fonctionnement des services et que les limites du bâtiment soient pris en compte dans les travaux d'optimisation du site de Dijon Dallas par la Direction.*

*Si un autre projet, avec éclatement des services venaient à se concrétiser, nous nous y opposerons car notre expérience syndicale, comme les fermetures de services menées dans d'autres Directions Interrégionales nous prouvent qu'une dispersion des services contribuerait à terme à fragiliser la pérennité de certains d'entre eux et pourrait permettre à la Direction de restructurer, quand elle le souhaite, les services douaniers isolés.*

*Il est nécessaire pour peser sur les décisions de la Direction que les agents travaillant sur le site soient tous consultés, et qu'un travail de concertation soit mené avec les autres OS.*

### c) DR de Franche-Comté

L'arrivée du Scanner Mobile de Basse Intensité (SMBI) à la BSI de DELLE en juillet 2026 conduit à un projet de sécurisation du site. La partie arrière du bâtiment qui sert actuellement de parking de covoiturage par les frontaliers sera sécurisée et une signalétique est prévue.

Les travaux prévoient une extension des garages pour abriter le MBI, un carport pour favoriser le dépotage des véhicules et l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance pour mieux sécuriser le site.

Le démarrage des travaux est prévu début avril.

## **5) point d'informations sur les orientations stratégiques de la DI de Dijon**

La DI nous informe que l'année 2026 consacrera la poursuite des orientations de 2025, en intégrant les grandes orientations de Douane 2030.

Les orientations 2026 s'appuieront sur 3 piliers :

- la lutte contre les grands trafics et les organisations criminelles, en impliquant davantage les Groupes de Lutte Anti-Trafics (GLAT) et en intégrant les nouvelles méthodes d'investigations, les nouveaux moyens juridiques et techniques à disposition des services
- réaffirmer notre rôle de première ligne économique, par un meilleur accompagnement économique des opérateurs et une régulation des filières ( filière vitivinicole, filière énergétique)
- renforcer l'attractivité de la Douane (recrutement externes et régionaux, contractuels...) et amélioration des conditions de travail des agents (implication des acteurs et des instances de prévention, allègement des tâches administratives)

### Bilan 2025 et orientations 2026

L'intégration des services (CRPC, brigades et services Opco) en mode de fonctionnement GLAT doit être poursuivi, avec des précisions en 2026 de la doctrine GLAT selon les évolutions des débats dans les instances nationales

Les GLAT vont voir leurs activités s'accroître, avec une accentuation des contrôles conjoints et des CODAF.

Concernant l'accompagnement économique et la régulation des filières, la DI admet que la mise en route erratique et les dysfonctionnements de DELTA IE et de GAMMA 2 ont généré une surcharge de travail pour les agents et ont eu une influence sur les résultats en matière de LCF.

Les postes d'adjoint en Viticulture, qui pour elle sont des « adjoints de contrôle » et non des adjoints au sens administratif du terme ( responsables des contrôles et des intérim) sont pratiquement tous pourvus .

*Le SNAD CGT, en désaccord avec la DI sur ce sujet, a d'ailleurs fait porter ce débat à la DG car il n'est pas pour nous normal que les adjoints en Viticulture, ne soient pas mieux considérés et valorisés, à l'instar des adjoints des Bureaux de douane.*

Concernant la modernisation de la Douane en frontière suisse, elle est poursuivie avec :

- l'expérimentation « e-quittus », nouvel outil de dématérialisation des 846 A pour les dédouanements de voiture pour sécuriser et rendre infalsifiable ce document
- la dématérialisation des documents dans le sens Suisse-France avec Smart Border
- le déploiement de « l'e-ATA » courant 2026
- l'application « DeclareDouane » devrait évoluer courant 2026
- des nouveaux outils comme le SMBI à la BSE de DELLE et l'usage de drones en BSE seront valorisés.
- le projet d'allègement du service public dans les aubettes le week-end en favorisant un redéploiement en mobile, grâce à une orientation sur une procédure de validation à posteriori pour les Bordereaux de Vente à l'Exportation

### **Le point de vue de la CGT**

**Concernant le bilan des orientations 2025**, il est dommage que soient passés sous silence la baisse constante des effectifs dans les services et la « chianlie » liées aux dysfonctionnements informatiques, qui contribuent à alourdir les charges de travail et à dégrader les conditions de travail dans les services .

*Les DUERP, comme l'observatoire interne seront d'ailleurs riches d'enseignements, à moins que la Direction n'embellisse une nouvelle fois le constat pour rendre « la copie acceptable » !*

**Concernant les orientations stratégiques pour 2026**, le SNAD CGT rappelle que, conformément à la définition du mot, toute stratégie s'appuie sur des moyens et des ressources pour atteindre des objectifs.

*Or, les orientations présentées entretiennent volontairement le flou en ne présentant que des annonces très ciblées, sans aucune donnée sur les effectifs et sur les projections de recrutement pour y arriver, sans cartographie des services mobilisés, sans calendrier de mis en œuvre précis, sans études d'impact précis pour les services (CRPC, BSI, SRE, Services Viti, Bureau) concernés par les GLAT, sans vision concrète « des besoins en douane » dans nos 3 Directions régionales !*

*Par contre, les mots « simplification », et « rationalisation » sont bien utilisés et, à la CGT, on sait ce que cela veut dire*

**Concernant les GLAT**, ils sont en place depuis 2 ans sans qu'aucune doctrine de fonctionnement, ni fiches d'impact sur les conditions de travail, ni cadre de sécurité n'aient été présentés dans les instances.

*Les rythmes de travail, les règles de sécurité, les VD, le volontariat des agents sont autant de sujets qui méritent d'être débattus localement dès qu'en Réseau, la DG aura cadré les choses suite à la saisine de l'Inspection du Travail par les OS.*

**Concernant la Douane Police des Marchandises**, pas de mot dessus, ni sur la protection des entreprises. La DI oublie pour nous les missions essentielles des bureaux de douane et des SRE, qui, dans le cadre de la LCF, contrôlent les BDU, les marchandises soumises à normes et aux prohibitions, et s'assurent de la loyauté des échanges.

*Où est l'ambition de redéfinir le dédouanement des marchandises, les contrôles et la rationalisation des DCN?*

*L'essence même du métier OPCO semble disparaître, alors que le contexte international (concurrence déloyal) et que les enjeux de demain (e-commerce, contrôles des normes industrielles et sanitaires, prohibitions en tous genres) ne sont pas valorisés.*

*Nul doute que tout ce qui nous est présenté n'est que « du blabla » destiné à nous endormir, que tout se fera à effectifs constants et que conformément à ce qui fuit de la DG, le projet Douane 2030 amènera « du sang et des larmes » dans les services !*

## **6) point d'informations sur le déploiement de DELTA IE dans LES 3 DR**

Les 3 DR, « obnubilées » par le taux de bascule des déclarations en douane sur DELTA IE, ont tous souligné que le déploiement des déclarations était à plus de 95 % fait, même si certains opérateurs continuent à utiliser DELTA G en raison des bugs informatiques qui demeurent. Selon eux, il n'y a pas eu de déperdition de trafics vers d'autres plateformes européennes.

### **Le point de vue de la CGT**

***Pour la CGT, nos Directions semblent être adeptes de la « Méthode Coué » ! Nos critiques sur le sujet sont justifiées :***

*-Même s'ils ont considérablement diminué, certains dysfonctionnements demeurent, car nous constatons encore un décalage entre les données sur version papier et en dématérialisé (erreurs de devises), des mentions qui n'apparaissent pas (dans les demandes de rectifications), un décalage dans le temps entre la validation de la déclaration et le BAE , des problèmes d'interconnexion avec d'autres applicatifs ( GUN, QUOTA 2..) pour les marchandises soumises à prohibitions ou à contingents tarifaires, des problèmes d'interconnexion avec GAMMA 2 pour des marchandises soumises à accises, des MRN non reconnus dans SDS, des problèmes de liaison avec BANACO...*

*- A cela s'ajoute l'impréparation de la DG, puisqu'à la livraison des logiciels dans les services, le BOD Procédures de Secours ( diffusé en Janvier 2026 dans les services) n'était pas finalisé et le BOD concernant les demandes de rectification et d'invalidation de déclarations reste aussi en attente!*

*- A cela s'ajoute le mécontentement des opérateurs, qui en raison des dysfonctionnements des applicatifs, ont vu leurs coûts d'entreposage de marchandises augmentés, au point que certains RDE nous ont avoué vouloir transmettre leurs frais augmentés à la Direction Générale !*

***Pour la CGT, la Direction peut remercier les agents des bureaux, des PAE et des RI, pourtant pour certains en sous-effectifs, d'avoir en « premiers de corvée » tenus la boutique, sans aucune valorisation, ni remerciements alors qu'ils ont subi une « vague de dysfonctionnements » qui tarde encore à disparaître !***

***La CGT n'adressera pas de louanges à une Direction Générale qui semble se moquer des conséquences de « cet amateurisme » sur la santé de ses agents et sur les difficultés quotidiennes des opérateurs !***

***Nous saurons à ce sujet communiquer auprès d'eux pour rappeler les responsabilités de chacun !***

## **6) Les questions diverses**

### **a) Plan Mathieu**

La DG a constaté que les taux de disponibilité opérationnelle des brigades (indicateur P11-A ) et sur le terrain (indicateur P11-B) étaient pour la DI de Dijon inférieures à la moyenne des autres DI de France, alors que les services de la Surveillance ramènent de très bons résultats.

Les contrôles internes des rapports révèlent que certains rapports ne reflètent pas la réalité des missions réalisées lors des vacances, car ils sont mal remplis.

Sans idée de « flicage, afin de corriger ces erreurs, la Direction va, par la diffusion d'une note de service et de fiches, sensibiliser les agents pour que les rapports soient correctement servis. La CGT souligne que certaines FP obligatoires, comme le Tir ou TPCI, impactent forcément la disponibilité opérationnelle des services. Le Pôle PPCI confirme cette analyse.

**b) Les agents de la RI de DIJON**

4 agents, encore présents à la RI, sont directement impactés par le Transfert des Missions Fiscales (TMF) .

Ces agents, s'ils le souhaitent, pourront rester à la RI de Dijon, mais devront rencontrer la cellule restructuration de FRHL pour confirmer leurs choix et ainsi mettre fin à la situation de restructuration.

L'arrêté de nomination devra être signé avant fin 2026.

***Les Représentants du SNAD CGT au CSA de la DI de DIJON  
( Christophe DIMECH , Adrian LEVAVASSEUR et Aline DILOISY )***